



TRIEUX INFO

Rédaction et Imprimerie : Mairie de Trieux | Dépôt légal N° 219 |

JUILLET / AOÛT
2021

FOIRE à TOUT

22 août

8h-17h

Organisée par Art et Culture
et Trieux 63

Entrée gratuite

STADE MUNICIPAL



Renseignements au 06 76 11 36 50

Buvette - Restauration avec porchetta maison

AU COURS DE LA CRISE SANITAIRE TRIEUX INFO
SERA ÉDITÉ EN FONCTION DES ACTUALITÉS

HORAIRES DE LA MAIRIE

À partir du lundi 5 juillet

Ouverture de la Mairie

Lundi 8h/12h et 13h30/17h30

Mardi, Jeudi et Vendredi 8h/12h et 13h30/15h30

Mercredi 8h/12h

Pour garder la distanciation, deux personnes dans le hall.

Sonnez pour rentrer.

Masque obligatoire et gel désinfectant à gauche à l'entrée.

03 82 46 56 00 accueil.trieux@orange.fr

SITE INTERNET : trieux.net

CITYALL : L'application qui vous tient au courant des dernières actualités de votre ville.

CCAS : Vous avez besoin d'aide à un moment difficile de votre vie ! Le CCAS peut vous apporter de l'information, de l'aide et de l'orientation dans vos démarches. Pour toute demande et question prendre rendez-vous avec Michèle VALLAD en mairie.

RECENSEMENT MILITAIRE : ATTENTION ! Si vous êtes nés en **Juillet, Août et Septembre 2005** cela vous concerne. Les filles et les garçons français de 16 ans doivent se présenter en mairie, entre leur 16^{ème} anniversaire et la fin du mois suivant pour se faire recenser, munis du livret de famille de leurs parents ainsi que de leur carte d'identité. (Pas avant la date anniversaire des 16 ans) ou par internet www.service-public.fr

VACANCES SCOLAIRES : Du mercredi 7 juillet au mercredi 1^{er} septembre.

RENTRÉE 2021 : Inscription à l'école JULES VALLÈS

Les parents qui désirent inscrire leur(s) enfants (nés en 2018) à l'école de TRIEUX pour la prochaine rentrée de septembre 2021 peuvent se présenter en Mairie, munis du livret de famille, d'un justificatif de domicile et du carnet de santé.

Ils obtiendront **un dossier d'inscription qui sera à déposer en Mairie**. Par la suite, le directeur Arnaud BORDI contactera les familles pour finaliser l'inscription.

LE MOT DU MAIRE

Chères Triotines, chers Triotins,

La situation sanitaire s'améliore dans notre pays et nous retrouvons progressivement notre liberté, toutefois nous devons toujours être vigilants. Depuis peu de temps, grâce au préau couvert, les activités sportives redémarrent sur le stade : foot, handball et même boxe cet été.

L'Entente Des Associations Triotines a renoncé à l'organisation des festivités de la Fête Nationale et je la comprends car il aurait été difficile de gérer un afflux important de la population à une certaine période. Malgré tout la Foire à Tout aura lieu et ce sera le premier grand rendez-vous depuis quelque temps.

Je tiens à remercier toutes les personnes et associations qui ont participé à l'opération « TRIEUX PROPRE ».

Je remercie également les personnes qui nous ont aidé à tenir les bureaux de vote car ce n'était pas simple entre le respect des consignes sanitaires de la COVID et la gestion de deux élections simultanées par bureau.

Malgré la situation actuelle, nos projets avancent et les travaux d'accessibilité de l'école commenceront cette année. L'étude sur la problématique des risques d'inondations au lotissement A.Bémont est sur le point d'aboutir. Les portails automatiques du cimetière sont en cours d'installation. Cela ne se voit pas mais le chantier de démolition de l'ancien bâtiment sur le carreau de la mine a débuté, il devrait se terminer en 2022.

En ce début de période estivale, je vous souhaite un bel été et d'excellentes vacances.

Jean-Claude KOCIAK

UN BEL ÉTÉ

Depuis ce 21 juin, nous sommes passés en été. Toute l'équipe de la Mairie souhaite aux Triotins et aux Triotines un bel été.

L'INTERCOMMUNALITÉ

Site internet de la communauté de communes
www.coeurdupayshaut.fr

PISCINE INTERCOMMUNALE DE LANDRES

Fermée jusqu'à nouvel ordre

☎ 03 82 20 51 29 - site : <http://coeurdupayshaut.fr/piscine>

SIRTOM

☎ 03 82 20 22 00 Page FB : SIRTOM

Site internet : www.sirtom.fr ✉ communication@sirtom.fr

Collecte des objets encombrants : 03 55 05 00 37

Les administrés peuvent se rendre à la déchèterie avec leur véhicule personnel. Les camionnettes personnelles ou de location sont acceptées sans aucune démarche préalable à condition d'avoir la carte d'accès de la déchèterie. En revanche, les camionnettes d'entreprise ainsi que les plateaux sont systématiquement refusés. Les camionnettes ou pick-up chargés venant avec les remorques chargées seront refusés. Seulement le véhicule ou la remorque pourront être vidés.

Notre déchèterie de Trieux a repris ses horaires d'ouverture habituels, c'est-à-dire du mardi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h. Le port du masque reste obligatoire afin d'accéder sur le site. La déchèterie est en mesure de reprendre l'huile de vidange et maintenant également les capsules de café Nespresso (sans passer votre carte magnétique à l'entrée).

TRI SÉLECTIF : Les mardis **13** et **27** juillet et les mardis **10** et **24** août.

Rappel : les papiers qui ont été déchiquetés, ne sont pas admis dans les sacs du tri sélectif. L'ensemble des ordures ou tri doit être sorti la veille et les conteneurs poubelles rentrés dès que possible.

DÉCHETS VERTS : Les vendredis **9** et **23** juillet et les vendredis **6** et **20** août. Collecte uniquement dans des poubelles rigides avec couvercle ouvert.

ÉCHOS DE LA CITÉ

Les festivités de la Fête nationale annulée Foire à tout maintenue POURQUOI ?

Lors de sa dernière réunion, l'EDAT a décidé d'annuler le feu d'artifice et cela pour des raisons de sécurité et de commodité. En effet, le port du masque est obligatoire au moins jusqu'au 15 juillet pour les fêtes organisées en extérieur. Mettez- vous à la place des bénévoles qui doivent porter un masque aux frites, au barbecue, ...

Les distanciations imposées seront difficilement applicables surtout un peu avant le tir du feu et aux alentours des stands de restauration. L'EDAT ne désire pas être responsable d'un cluster de COVID, elle aurait tant aimé organiser cette fête.

Nous comptons sur votre compréhension.

Art et Culture, Trieux63 et le Gardon Triotin maintiennent la Foire à Tout car le flux du public sera continu et sans concentration excessive ponctuelle. La restauration risque d'être simplifiée.

MISE À JOUR DU PLAN CADASTRAL

Le service du cadastre va entreprendre la mise à jour des plans cadastraux de TRIEUX. Ces travaux se dérouleront entre **le 5 juillet et le 30 septembre 2021**.

Les services du cadastre passeront dans notre commune durant cette période afin de mesurer les constructions et les additions de constructions ne figurant pas sur le plan cadastral.

OUVERTURE DE LA CHASSE AU SANGLIER, RENARD ET TIR D'ÉTÉ DU CHEVREUIL

La chasse du sanglier, du chevreuil d'été (uniquement le brocard) et du renard a débuté le mardi 1^{er} juin 2021 uniquement à l'affût et à l'approche dans la forêt communale et sur l'ensemble de la plaine de Trieux. Ouverture tous les jours.

L'affût et l'approche se pratiquent tôt le matin (1h avant lever du jour) et tard le soir (1h après le coucher du soleil).

Attention la chasse à l'affût et à l'approche a lieu également dans les bois et plaines des communes environnantes mais pas forcément dans les mêmes conditions. Pour plus de renseignements : www.fdc54.com.

ENCOMBRANTS SUR LA VOIE PUBLIQUE

La déchetterie est à votre disposition. Dans les cas extrêmes, contacter le SIRTOM au 03 55 05 00 37 et celui-ci viendra retirer vos objets encombrants. Ces objets ne doivent être sortis que la veille de la date ramassage donnée par le SIRTOM, pour des raisons de sécurité et de salubrité. Tout contrevenant s'expose à une amende.

BRICOLAGE – JARDINAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h à 20h
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Arrêté municipal du 30 janvier 2019 : VOS RESPONSABILITES CITOYENNES

Arrêtés préfectoraux du 5 août 1981 et du 15 janvier 1987

VOS ANIMAUX DOMESTIQUES

Il est interdit de laisser vaquer les animaux domestiques dans les rues, sur les places et autres points de la voie publique. Il est interdit d'abandonner des animaux sur la voie publique ainsi que dans les parcs ou jardins. Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine qu'autant qu'ils sont tenus en laisse.

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Il est demandé aux propriétaires d'animaux de veiller scrupuleusement au respect de cette réglementation.

TAILLAGE DE VOS HAIES, ELAGAGE DE VOS ARBRES, ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Les haies doivent être taillées par les propriétaires à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable à savoir l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au riverain qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue. À défaut, ces opérations peuvent être effectuées d'office par la Collectivité aux frais du propriétaire, après mise en demeure restée sans effet.

Les trottoirs adjacents à la propriété doivent être entretenus par le propriétaire, ou le locataire, ainsi que les caniveaux et le devant des portes afin de faciliter la circulation des piétons et des prestataires de service (postier, livreur, etc ...).

En cas de non-respect des dispositions des arrêtés, la responsabilité du propriétaire ou du locataire pourra être engagée. Les infractions seront constatées et poursuivies conformément aux lois. La collectivité est prête à intervenir pour toutes personnes qui ne peuvent pas le faire pour raison d'âge, de santé ou d'isolement. La Mairie compte sur votre implication.

INTERDICTION DE BRÛLER DANS SON JARDIN

Il est interdit de brûler dans son jardin.

Il faut tenir compte des possibles troubles de voisinage (odeurs ou fumées) et des risques d'incendie.

La personne qui brûle des *déchets verts* à l'air libre peut être punie d'une amende de 450 € maximum.

LES TRAVAUX DANS LA COMMUNE

Rue Émile BINDA et rue Raymond CLAUSE : La réfection de la voirie est terminée. Fin juin, début juillet les marquages au sol complètent ainsi les travaux réalisés.

URBANISME

Avant de commencer vos travaux, contactez le service urbanisme de la communauté de communes de Cœur du Pays-Haut par mail à urbanisme@coeurdupayshaut.fr ou au 03 82 21 59 00, qui instruit les dossiers et saura vous guider sur les démarches à suivre. Les

informations et règlements sont en ligne sur le site de l'intercommunalité coeurdupayshaut.fr. Les demandes doivent être déposées en Mairie (renseignements au 03 82 46 56 00). Selon l'importance de vos travaux il faut un permis de construire ou une déclaration préalable en Mairie, laquelle est déterminée par la surface de plancher ou l'emprise au sol. Jusqu'à 20m², il vous suffit de faire une déclaration de travaux, au-delà de 20m² vous devez déposer une demande de permis de construire. À NOTER : Un prestataire qui vous propose une isolation sans demande de travaux préalable et avec versement d'acompte est fréquent. **Sachez que l'autorisation de travaux peut vous être refusée.** (Art R423-22 0 R423-49 et art R431-7 du code de l'urbanisme)

DÉCOUVERTE D'UN ESSAIM D'ABEILLE OU D'UN NID : QUE FAIRE ?

En ce début de printemps, vous pouvez être amené à découvrir un essaim ou un nid sur un volet de votre logement, dans le jardin de votre propriété ou lors d'une promenade. Les abeilles sont précieuses à l'environnement. Ne projetez aucun produit toxique sur l'essaim, et faite appel à un apiculteur de la ville qui se chargera de recueillir les abeilles.

Nos intervenants : Claude TOMC 06 24 78 41 88, Yannick TOMC 06 22 93 12 67.

ACTUALITÉS SANITAIRES

CENTRE DE VACCINATION

Le centre de vaccination est situé à AUDUN-LE-ROMAN à la salle ARAGON, au 67, route de Briey.

Inscriptions sur doctolib.fr. En cas de difficulté de prise de rendez-vous, contactez la Mairie.

MES CONSEILS COVID

Le ministère des Solidarités et de la Santé a conçu le site www.mesconseilscovid.sante.gouv.fr dans le cadre de sa stratégie "Tester, Alerter, Protéger" de lutte contre l'épidémie de Covid-19. Ce site s'adresse à tout un chacun. Il offre des informations fiables, claires et à jour pour savoir comment agir au quotidien en fonction

de l'évolution de l'épidémie et des règles sanitaires. Suivez le lien www.mesconseilscovid.sante.gouv.fr

VEILLONS SUR NOS SENIORS

Les personnes âgées isolées peuvent se signaler en mairie. Beaucoup ne le font pas et malgré tout elles rencontrent bien souvent des difficultés et auraient besoin d'un coup de pouce. Un dispositif a été mis en place par la Croix Rouge. : Il s'agit d'un service d'écoute et de livraison solidaire où il suffit d'appeler un numéro unique : 09 70 28 30 00.

Le senior isolé peut se faire connaître et demander de l'aide pour faire ses courses, aller chercher ses médicaments ou bien encore pour une écoute chaleureuse, bienveillante et réconfortante.

PERSONNES EN DIFFICULTÉS

Dans la continuité de services de livraison pour les personnes en difficulté, l'aide à la livraison aux médicaments est maintenue jusqu'à une date indéterminée. Pour plus de renseignements, veuillez contacter la mairie

PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE

Les personnes handicapées et âgées qui souhaitent se faire inscrire sur le registre d'alerte et d'urgence doivent contacter la mairie et donner leurs coordonnées. Le CCAS maintient un lien en visitant les personnes inscrites sur ce registre et propose quelques services à disposition dans la limite des possibilités. Maintenir ce lien est essentiel pour le confort de ces personnes.

Le CCAS remercie tous les triotins et toutes les triotines qui ont pris le soin de veiller sur leurs voisins. Si vous constatez une difficulté ou une situation anormale, veuillez contacter immédiatement la mairie au 08.82.46.56.00. Pensez à être prudent et n'ouvrez votre porte qu'aux référents et voisins que vous connaissez.

LE SAVIEZ-VOUS !

AIDE : TRANSPORT SCOLAIRE TRIEUX-FONTOY

Présentez votre demande d'allocation à l'aide financière "Écart rural" au Service des Transport de Nancy de la Région Grand Est,

Maison de la Région de Nancy, 4 rue Piroux CS 80861, 54011 NANCY Cedex (Courrier de demande accompagné d'un RIB).

CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE 2020-2021

Les inscriptions seront ouvertes en ligne **du mardi 01 juin au 09 juillet 2021**.

COMMENT S'INSCRIRE EN LIGNE ?

Faire l'inscription en ligne sur le site internet www.reseualefil.fr sur la page "circuits scolaires".

Se connecter et/ou créer son espace personnel.

LA CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE

La carte scolaire « verte » est à conserver chaque année et durant toute la scolarité de l'élève. Après accord de la demande, les droits sont réactivés sur celle-ci. Pour les nouveaux arrivants, la carte sera transmise au domicile de l'élève.

En cas de difficulté lors de l'inscription, la famille peut contacter la Boutique le Fil au 0800 710 054 (service et appel gratuit), Mail : contact@reseualefil.fr.

CONDUIRE UNE MINI-MOTO, UN QUAD,

UNE MOTO-CROSS : QUELLES SONT LES RÈGLES ?

Vous devez déclarer l'achat d'un engin à moteur non réceptionné CE (Acte attestant qu'un véhicule répond aux normes techniques exigées par l'Union européenne pour sa mise en circulation) dont la vitesse par construction peut dépasser 25 km/h : mini moto, moto-cross, pit-bike, dirt bike, quad... Toute modification ultérieure doit aussi être déclarée : vol, vente... La démarche peut se faire en ligne ou par courrier. **Vous recevrez un numéro d'identification devant figurer sur le véhicule. La circulation est autorisée uniquement sur un circuit, parcours, terrain à usage sportif ou sous conditions, un terrain adapté.**

Toutes les démarches et renseignements sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20634>

LE PASS CULTURE, C'EST QUOI ?

Depuis le 20 mai, tous les jeunes de 18 ans résidant en France peuvent avoir accès à un crédit de 300 euros proposé par le Pass Culture. L'application Pass Culture est disponible sur les plateformes de téléchargement d'Apple et Google et aussi sous forme d'application numérique facile à utiliser.

Un très large choix d'offres :

- Places et abonnements : de spectacle vivant, de cinéma, de concert, de médiathèque, de festivals...
- Biens culturels : livres, BD, DVD, CD, disques vinyles, oeuvres d'art, instruments de musique...
- Services numériques : jeux vidéo et musique en ligne, SVOD et ebooks, abonnements à la presse en ligne Rencontres : avec les artistes, conférences, dédicaces, répétitions de spectacles, découvertes des métiers...
- Visites : de musées, de lieux historiques, de centres d'art...
- Cours, ateliers et matériels : cours de danse, de théâtre, de musique, de chant, de dessin et matériels beaux-arts...

Inscription en 3 clics ! Lors de la première ouverture de l'application, le jeune, une fois sa date de naissance vérifiée et son éligibilité au dispositif confirmée, obtient l'accès à son compte crédité des 300 euros utilisables pendant 24 mois.

Rendez-vous sur <https://pass.culture.fr/>

COMMENT OBTENIR VOTRE CARTE DE MOBILITE INCLUSION ?

Les démarches pour obtenir une carte de stationnement liée à la CMI est accordée après dépôt d'un dossier auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Vous trouverez les modalités d'obtention de la carte sur le site du ministère : www.ecologie.gouv.fr/laccessibilite-du-stationnement-et-carte-mobilite-inclusion-cmi

ECO-DEFIS : VOUS ETES ARTISAN-COMMERCANT DU BASSIN DE BRIEY ?

Engagez gratuitement dans l'opération Eco-Défis portée par le Pays du bassin de Briey en association avec la Chambre des Métiers Grand Est et en partenariat avec la communauté de communes Cœur de Pays Haut et la communauté de communes Orne Lorraine Confluences :

- Relevez des défis concrets
- Bénéficiez d'un accompagnement personnalisé
- Obtenez le label Eco-Défis pour gagner en visibilité
- Mobilisez les aides financières possibles

Pour plus d'informations, contactez votre conseiller CMA au 03 83 95 60 83 ou par mail à m laurent@cma-grandest.fr

QUELLES SONT LES AIDES AUX TRAVAUX de L'ANAH ?

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur les aides de l'Anah sur le site internet www.anah.fr. Pour être éligible aux aides de l'Anah, les revenus fiscaux de référence 2020 sur les revenus 2019 des demandeurs doivent être inférieur à 19 074 € pour 1 personne, 27 896 € pour 2 personnes, 33 547 € pour 3 personnes et 39 192 € pour 4 personnes, en fonction du nombre de personnes résidentes dans le logement. Pour ouvrir un dossier, il suffit de se connecter sur internet sur le service en ligne "monprojet.anah.gouv.fr" et de vérifier son éligibilité.

Service ÉCOUTE PARENTS de Meurthe-Et-Moselle

Vous êtes parents et vous rencontrez des difficultés, ne restez pas seul avec vos questions, parlez-en : Permanence téléphonique d'écoute, de soutien et d'orientation au numéro vert 0 805 650 004, appel confidentiel et gratuit. Des professionnels de la CAF de Meurthe-Et-Moselle en partenariat avec l'Ecole des Parents et des Educateurs Moselle vous écoutent et vous répondent du mardi au samedi de 10h à 13h.

HORAIRES DU BUREAU DE POSTE

À partir du 5 juillet et jusqu'au 29 août

Du lundi au samedi : 9h à 12h

Heure limite du dépôt du courrier : 15h15

Distributeur de billets : 24h/24

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2021

L'an 2021 et le 23 juin à 18 heures, le Conseil Municipal de Trieux, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la présidence de KOCIAK Jean-Claude, Maire.

Présents : Mmes : DELLES Nathalie, DEVAUX Stéphanie, FILLGRAFF Monique, MILIZIANO Jennifer, SABBA Bériza, THIRION-WATRIN Frédérique, VAN MEEL Lucie, MM : BOSSI Yoann, CERONE Antony, GIANGRANDI Patrick, HENRY Pascal, KOCIAK Jean-Claude, MARZEK Jean-Pierre, MENGHI Marizio,

RIANI Gérald, TELLIER Olivier, TOMC Claude

Excusés ayant donné procuration : Mme CIPRIANI Christiane à KOCIAC Jean-Claude, Mme DURLA Jocelyne à M. Menghi Marizio, Mme LANDOWSKY Sylvie à M. KOCIAC Jean-Claude, Mme MANGEOT Nathalie à M. TELLIER Olivier, M. BARBERIO Antoine à HENRY Pascal et M. THOMAS Julien à M. BOSSI Yoann.

A été nommée secrétaire : M. BOSSI Yoann

M. Le maire propose le huis clos en espérant que celui-ci soit le dernier, il est adopté à l'unanimité.

Adoption du procès-verbal de la réunion précédente : le procès-verbal de la réunion précédente est adopté à la majorité (19 pour et 4 abstentions)

TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES

Conformément à la circulaire du 22 avril 2021 de Monsieur le préfet de Meurthe et Moselle, le conseil municipal a procédé au tirage au sort à partir de la liste électorale des citoyens qui figureront sur la liste préparatoire du jury d'assises pour l'année 2022.

Ratio D'avancement De Grade

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommées au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%). La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade,

Le maire propose à l'assemblée de fixer à partir de l'année 2021 le taux de 100% pour tous les grades pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité.

DÉCISIONS MODIFICATIVES N°1

M. Le Maire explique aux conseillers, pour permettre la bonne imputation des dépenses de fonctionnement et d'investissement, il y a lieu de prendre les décisions modificatives suivantes sur le

Budget Primitif 2021 :

Fonctionnement :

* 6062 + 20 000

* 022 - 20 000

Investissement :

* 1641 + 4 000

* 10226 + 3 000

* 020 - 7 000

Après discussion, le conseil municipal donne un avis favorable à ces modifications à l'unanimité (23 pour)

LIGNE DIRECTRICE DE GESTION

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 33-5 ;

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu l'avis favorable rendu par le Comité technique le 17 décembre 2020 ;

Considérant que dans chaque collectivité et établissement public, des lignes directrices de gestion sont arrêtées par l'autorité territoriale, après avis du comité technique, pour déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, et définir les enjeux et les objectifs de la politique de ressources humaines à conduire au sein de la collectivité territoriale ou de l'établissement public, compte tenu des politiques publiques mises en œuvre et de la situation des effectifs, des métiers et des compétences ;

Considérant que les lignes directrices de gestion sont établies pour une durée pluriannuelle qui ne peut excéder six années ; qu'elles peuvent faire l'objet, en tout ou partie, d'une révision en cours de période selon la même procédure ;

Les lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines sont arrêtées comme l'annexe ci-jointe.

L'adjoint en charge du dossier explique que cette opération sera bénéfique pour nos agents communaux, celle-ci permettra entre autres des formations assurées par le CNFPT et un suivi de

carrière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à voter favorablement à l'unanimité (23 pour) les lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines de la commune de Trieux, telles que définies ci-après, pour une durée de 6 ans, soit du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2026.

MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57

L'article 242 de la loi de finances du 6 août 2019 a ouvert l'expérimentation du compte financier unique (CFU) pour les collectivités territoriales et leurs groupements volontaires.

Le compte financier unique a vocation à se substituer au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public afin de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière et d'améliorer la qualité des comptes tout en simplifiant les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public.

M le Maire explique à partir du 1^{er} janvier 2024 toutes les communes devront utiliser cette nouvelle nomenclature, il propose que la commune expérimente cette nouvelle façon de travailler à compter du 1^{er} Janvier 2022.

Ainsi, la commune de Trieux se doit d'avoir accompli les prérequis à l'expérimentation : application du référentiel budgétaire et comptable M57, adoption d'un règlement budgétaire et financier, transmission électronique des documents budgétaires et conclusion d'une convention avec l'état ayant pour objet l'expérimentation du compte financier unique.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité (23 pour) :

- Autorise la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022 à la place de la nomenclature budgétaire et comptable m14
- Autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

CTASF COORDINATION TERRITORIALE DES AIDES SOCIALES FACULTATIVES

Un adjoint explique aux membres du conseil, le fonctionnement du CTASF et le périmètre des aides qui pourraient être attribuées dans le cadre d'un projet préparé avec un ménage/personne/accompagnement social.

Il propose que la contribution à la CTASF soit basée sur le nombre d'habitants chaque année et à hauteur de 0.20 €/habitant jusqu'à autre proposition.

L'adjoint propose que le représentant siégeant à la commission soit un membre du CCAS.

Après discussion, le conseil municipal vote à l'unanimité (23 pour) l'adhésion au CTASF et approuve ce mode de calcul.

HABILITATION ACCUEIL D'UN TIG

Le travail d'Intérêt Général (TIG) est une peine prononcée en répression d'un délit ou d'une contravention par la justice pénale (Tribunal Correctionnel, Tribunal de Police).

Le TIG consiste, pour le condamné(e) majeur(e), à effectuer des heures de travail non rémunéré au profit d'une collectivité.

L'Adjoint en charge du dossier informe que les agents communaux ont donné leurs accords, la personne pourra être mise à disposition de la commune mais aussi des associations.

Le but du Travail d'Intérêt Général est de faire appliquer des sanctions sans rompre le lien social et d'aider à la réinsertion.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité (23 pour) :

- D'autoriser le Maire à demander une habilitation pour permettre à la commune d'accueillir au sein de ses services des personnes condamnées) réaliser des actions dans le cadre du Travail d'Intérêt Général.

MISE EN PLACE DU PRÉLÈVEMENT POUR LE PAIEMENT DES LOYERS

Au 1er septembre 2021, la commune de Trieux ne dépendra plus de la trésorerie d'Audun le Roman. La commune dépendra désormais de la trésorerie de Briey.

Afin de se conformer à leur protocole, la commune doit approuver la mise en place du prélèvement automatique comme mode de paiement pour l'encaissement de tous loyers.

Le prélèvement automatique qu'offre à la collectivité un flux de trésorerie à la date qui lui convient, et accélère l'encaissement des produits locaux.

Les administrés recevront un titre de recettes reprenant le montant dû. Le paiement se fera par prélèvement automatique.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité (23 pour)

* autorise le prélèvement automatique pour le paiement des loyers à compter du 1er septembre 2021.

* autorise le maire à accomplir toutes formalités en vue de l'exécution de la présente délibération.

MOTION POUR UNE EXTENSION À L'ENSEMBLE DE LA RÉGION GRAND EST DE L'ÉCOTAXE AUTORISÉE PAR L'ORDONNANCE PRÉSENTÉE LE 26 MAI 2021 EN CONSEIL DES MINISTRES

M. Le Maire présente au Conseil municipal la motion suivante, visant à demander l'extension de l'écotaxe sur le transport routier des marchandises à l'ensemble de la Région Grand Est.

M. Le Maire rappelle le contexte législatif de la création de cette écotaxe limitée à la seule Collectivité européenne d'Alsace (C.E.A.).

- La loi du 2019-816 du 2 août 2019 a acté la création de la C.E.A. par la fusion des collectivités départementales du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

- Lors du Conseil des Ministres du 26 mai 2021, il a été présenté une ordonnance fixant les modalités d'instauration d'une taxe sur le transport routier de marchandises au profit de la seule C.E.A.

- Cette ordonnance est parue au Journal Officiel de la République Française le 27 mai 2021 et ouvre la possibilité à la mise en place de cette taxe sur le territoire de la C.E.A.

Monsieur le Maire a rappelé que plusieurs sénateurs de Lorraine et d'Alsace avaient introduit dans la loi la possibilité d'étendre l'écotaxe à d'autres départements du Grand Est. Malheureusement, cet amendement voté à l'unanimité du Sénat n'a pas été retenu par l'Assemblée nationale et le Gouvernement.

M. Le Maire rappelle également que l'autoroute A 35, traversant l'Alsace du nord au sud, est aujourd'hui saturée par le report du flux de camions en transit internationaux qui évitent ainsi les écotaxes poids lourds mises en place en Allemagne, en Suisse, en Autriche, en République tchèque...

M. Le Maire souligne que, si la mise en place de l'écotaxe est une excellente chose pour nos voisins alsaciens, le risque de voir ce transit international se reporter sur l'A4 et l'A31, et plus généralement vers les routes et autoroutes des autres départements de la région Grand Est, est très important. Ce report

de circulation va se traduire par des difficultés très importantes supplémentaires de déplacement, en particulier sur l'axe Luxembourg – Metz – Nancy – Dijon.

M. Le Maire précise que ce report de trafic et la saturation des axes de circulation sont également des risques pour l'emploi et les entreprises, un danger pour la santé publique, pour l'environnement et pour le climat.

En conséquence, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trieux, adopte à l'unanimité (23 pour) la motion suivante :

- Le conseil municipal de Trieux réuni le 23.06.2021 demande au Gouvernement l'extension immédiate de l'écotaxe sur le transport routier des marchandises à l'ensemble de la Région Grand Est.
- Charge Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires pour la bonne réalisation de cette motion.

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LE RETRAIT DU PLAN VÉRAN DE MARS 2021

Le CHRU-N se trouve dans une situation pire qu'avant le début de la pandémie d'une part en raison des déprogrammations qui ont eu lieu depuis plus d'un an et jusqu'à la troisième vague (février-mai) et d'autre part en raison de l'épuisement d'une partie des personnels qui se traduit par des démissions.

Après discussion, le conseil municipal vote à l'unanimité (23 pour) la délibération portant sur le retrait du plan VERAN de mars 2021 avec

- 1) l'annulation totale de la dette,
- 2) la restitution des postes et lits supprimés,
- 3) la mise en œuvre d'un plan massif d'urgence de formations-embauces de personnels.

REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE SONOVENTE À M. KOCIAK

Le conseil municipal prend connaissance d'une facture de Sonovente d'un montant de 199.00 € correspondant à l'achat d'une sono portable Bluetooth pour les cérémonies. Cette facture a été réglée par M. Kociak, la commune ne possédant pas de compte client à cette enseigne.

Le conseil municipal, à l'unanimité (23 pour) donne un avis favorable au remboursement de la somme de 199.00 € à M. Kociak Jean-Claude

Questions diverses :

M. Le Maire déplore l'absence de certains conseillers municipaux dans la liste des assesseurs sans excuse valable, aux dernières élections départementales et régionales.

Séance levée à 18h55

ÉTAT CIVIL

Naissance :

- Soan SITZ né le 07/06/2021 à THIONVILLE.

La Commission de l'Information et le Conseil Municipal présentent leurs félicitations aux parents et souhaitent la bienvenue au nouveau-né.

Mariages :

- Florian Renzo WEINACHTER et Félicie Désirée POTIER le 12/06/2021.

- Michaël Salvatore Alain INGRASSIA et Céline KAAS le 19/06/2021.

La Commission de l'Information et le Conseil Municipal présentent leurs sincères félicitations aux Jeunes Mariés.

Décès dans la commune :

- Cyril GADZINSKI né le 05/11/1977 à VILLERUPT décédé le 02/06/2021 à TRIEUX.

- Roger BIANCONI né le 30/05/1948 à TRIEUX décédé le 05/06/2021 à THIONVILLE.

- Frédéric Mario GIOMBETTI né le 03/10/1956 à ALGRANGE décédé le 10/06/2021 à NANCY.

- Rosianne LEPETIT ép GASSER née le 06/05/1957 à ANGEVILLERS décédée le 30/06/2021 à TRIEUX.

La commission de l'Information, le Conseil Municipal présentent leurs condoléances aux familles dans la peine.

Une petite précision : dans les rubriques décès et décès hors commune, nous n'inscrivons que les dates des actes de naissances survenues à Trieux et pour lesquels nous recevons un avis de mention ou quand les familles en font la demande.

LA VIE ASSOCIATIVE

TRI'ANIM

Ouverture du Centre de loisirs du 7 juillet au 13 Aout 2021, sous la direction de Bruno et Yann, autour des thèmes suivants :

- Sport et compagnie
- Le monde animal
- Partons à l'aventure
- Camping Paradis
- Vamos à la playa
- Koh Lanta

Avec pour sortie : visite du Parc de Ste Croix et Journée au Lac de Madine.

Renseignements et inscription au Péricolaire.

Inscription pour la rentrée 2021-2022 du 21 JUIN au 6 Juillet 2021.
Le planning de septembre sera à rendre au plus tard pour le 9 aout 2021.

L'accueil des enfants sera fermé du 14 aout au 1 septembre 2021.

Réouverture de l'accueil administratif le Lundi 30 Aout 2021 à partir de 8H.

LA PAROISSE

JUILLET		
Dimanche 4	Messe 9h30	Audun-le-Roman
Dimanche 11	Messe 9h30	Audun-le-Roman
Dimanche 18	Messe 11h	Tucquegnieux
Dimanche 25	Messe 9h30	Audun-le-Roman
AOUT		
Dimanche 1 ^{er}	Messe 11h	Audun-le-Roman
Dimanche 8	Messe 11h	Tucquegnieux
Dimanche 15	Messe 9h30	Audun-le-Roman
Dimanche 22	Messe 11h	Audun-le-Roman
Dimanche 29	Messe 11h	Tucquegnieux

Maison paroissiale : 4 rue Lucien Michel 54560 Audun-le-Roman
Permanences : les mercredis et samedis de 10h à 12h. Merci de contacter le 03 82 21 29 16 ou d'écrire un courriel à paroisse.sje@orange.fr pour tous renseignements concernant la paroisse et le catéchisme.

CATÉCHISME : Inscriptions pour les enfants nés en 2012-2013. Les parents sont invités à faire une demande soit par mail à paroisse.sje@orange.fr ou par téléphone au 03.82.20.40.23 auprès de Suzanne DEVAUX. Veuillez ne pas oublier de donner le nom, prénom et l'âge de l'enfant ainsi qu'un numéro de téléphone où l'on peut vous joindre.

HARMONIE MUNICIPALE

L'Harmonie Municipale reprend ses activités, elle souhaiterait que des musiciens formés ou pas viennent rejoindre ses rangs. Contact 06 28 23 59 44 ou 06 63 46 76 88.

LA TRIOTHÈQUE

FERMETURE ESTIVALE DE LA TRIOTHÈQUE :

- Nous tenons à vous informer qu'après cette année mouvementée, l'équipe de bénévoles de la Triothèque prendra un repos amplement mérité au mois de juillet. La bibliothèque sera donc fermée du **vendredi 09 juillet à 18h** jusqu'au **lundi 09 août à 20h**. N'hésitez pas à venir choisir les compagnons qui accompagneront vos excursions estivales !

Pour celles et ceux qui ne partiraient pas en juillet, n'oubliez pas que, même si la Triothèque est fermée, vous pouvez vous procurer des livres par le biais de la boîte à livres située place Beltrame, près de la gendarmerie.

POUR LA RENTRÉE :

- Pour la rentrée, et sous réserve que le déconfinement se poursuive, nous vous préparons une vente privée ainsi qu'une Bourse aux livres.

La vente privée aura lieu sur le **parking de la Triothèque** le **dimanche 5 septembre 2021** de **9h à 17h**.

La Bourse aux Livres se tiendra à la **Maison Pour Tous** le **dimanche 26 septembre 2021** de **9h à 17h**. Vous pourrez vous inscrire en téléphonant au **07 89 95 20 20** uniquement à partir du **15 août et ce jusqu'au 20 septembre 2021**.

HORAIRES :

- Pour la reprise du 09 août, les horaires de la bibliothèque restent inchangés. Nous vous accueillons avec grand plaisir :

- tous les mardis de 16h30 à 18h
- tous les mercredis de 13h à 14h30
- tous les vendredis de 16h30 à 18h

Le protocole sanitaire ayant évolué, nous sommes heureux-ses de vous annoncer la reprise des nocturnes qui ont lieu **de 20h à 21h30** :

- le deuxième lundi de chaque mois (soit le **lundi 09 août**, jour de réouverture)
- le dernier jeudi de chaque mois (soit le **jeudi 26 août**)

APPEL À BÉNÉVOLES :

- Si vous aimez les livres, si vous aimez le contact avec des personnes souriantes et dynamiques et que vous souhaitez vous investir dans la vie associative de votre village, n'hésitez pas à vous manifester : nous serons ravi-e-s de vous accueillir au sein de notre équipe de bénévoles pour animer les permanences avec nous.

PAGE FACEBOOK :

- Pensez à consulter régulièrement notre page Facebook afin d'être tenu au courant de modifications éventuelles liées à l'évolution possible de la situation sanitaire !

LE GARDON TRIOTIN

Les cartes de pêche 2021 sont en vente au Bar Restaurant Tiki Honu ou en mairie : 30 € pour les adultes et 15 € pour les 12-14 ans. Renseignements au 06 82 00 76 91 ou 06 76 11 36 50.

BAIGNAGE INTERDITE

**La baignade est interdite
aux deux étangs de Trieux.**

Tout contrevenant sera verbalisé.

**RÉUNION PUBLIQUE
ORGANISÉE PAR LA
COMMUNAUTÉ DE
BRIGADES DE AUDUN-LE-
ROMAN**



LES THÉMATIQUES ABORDÉES

1

Les incivilités perpétrées au niveau de la place de l'Abbé Grégoire

2

Les incivilités au niveau de la place Louise Michel

3

Les incivilités au City Stade Sis rue Aimé Césaire

Informations pratiques :

- Date : 07 juillet 2021 à 20 heures
- La réunion aura lieu à la salle Georges BRASSENS à TRIEUX
- Respect des gestes barrières, port du masque obligatoire

En espérant vous voir nombreux à cette réunion dans le but de trouver des solutions et d'agir ensemble pour faire cesser ces incivilités.

Adjudant Chef LACAVA commandant la brigade de gendarmerie de TRIEUX

EIMPH

L'ÉCOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE DU PAYS HAUT

fait sa rentrée musicale !

- INSCRIPTION OUVERTE POUR L'ANNEE 2021/2022 -

Mercredi 08 septembre de 17h à 20h

Jeudi 09 septembre de 18h à 20h

Dépôt des dossiers d'inscription, au bâtiment C, derrière la mairie
de Tucquegnieux - Rue Clémenceau - 54640 Tucquegnieux

INFORMATIONS & RENSEIGNEMENTS

www.eimph.com

Cours de musique pour enfants et adultes,
sur les communes d'Audun-le-Roman,
Trieux et Tucquegnieux.

Nos professeurs vous accueillent et
dispensent leurs cours selon leurs
spécialités :

**solfège, éveil musical, piano,
guitare, violon, saxophone, accordéon
flûte traversière et batterie**